

*M. Spencer :*

Q. Monsieur Ross, dans cet ordre d'idées, l'autre jour, M. Phipps, en réponse aux questions, dit qu'il ne rejetait pas la responsabilité de l'inflation ou de la déflation sur l'Association des banquiers. Il renvoie cette responsabilité sur les marchands de gros et de détail. Puis il dit que la Trésorerie, en vertu de la Loi des finances, pouvait régler jusqu'à un certain point, par l'émission de billets contre des garanties offertes par les banques, le taux de l'intérêt, l'augmenter ou le diminuer? Vous vous rappelez cette réponse?—R. Oui.

Q. Or, dans ce cas en particulier, sa banque, la banque Impériale, n'avait pas emprunté de la Trésorerie, je crois. S'il en est ainsi, la Trésorerie n'a aucun contrôle sur la banque Impériale ni sur aucune banque qui se trouve dans la même situation.—R. Alors, il appartient à la banque d'user de son contrôle sur le crédit pour déterminer une inflation ou une déflation, dans la mesure où elle est concernée. N'est-ce pas?—R. L'étendue du crédit de la banque dépend de ses ressources immédiates.

Q. C'est justement le point sur lequel nous ne nous accordons pas. Je ne puis obtenir de réponse à ma question sur ce point. Je prétends m'appuyer sur de bonnes autorités pour prétendre que les banques sont très libres de contrôler le crédit dès qu'elles ont des valeurs pour garantir, et que les dépôts d'épargne ou les comptes courants influent peu sur la situation. En vertu de la loi de finance, elles reçoivent des billets du Dominion c'est-à-dire de la monnaie légale?—R. Oui.

Q. Et elles se servent de cette monnaie légale pour corriger les balances entre les banques.—R. C'est la véritable monnaie du pays.

Q. La banque Impériale ne s'est jamais servi de la loi de finances; elle n'a jamais emprunté par les soins de la Trésorerie.—R. La banque Impériale a toujours une forte quantité de cette monnaie légale.

Q. Elle la reçoit à ses comptoirs?—R. Oui, elle en reçoit tout le temps, et ces billets proviennent d'emprunts faits en vertu de la loi de finances. Ses billets du Dominion ne sont qu'une partie de la quantité détenue par l'ensemble des banques. Vous devez vous rappeler ces 97 millions d'or pour lesquels les banques lui payer ce solde en billets du Dominion.

Q. Voulez-vous nous expliquer cela de nouveau?—R. Contre ces 97 millions d'or ou ces quatre-vingt-dix et quelques millions qu'elles ont fourni au ministère des finances, les banques ont reçu des billets du Dominion pour une valeur légale. Ainsi la banque Impériale échange tous les jours avec d'autres banques de nombreux billets de cours légal qui, à l'origine, provenaient d'un échange d'or pour de la monnaie légale. A la chambre des compensations, lorsque la banque Impériale a un solde créditeur, les autres banques doivent, dans l'espace d'une heure, lui payer ce solde en billets du Dominion.

Q. Je comprends que le Conseil de la Trésorerie se compose de quelques ministres de la Couronne et qu'en vertu de la loi des banques, lorsque la Trésorerie reçoit des valeurs, si elle veut les faire estimer, elle peut convoquer une consultation des banquiers?—R. Oui.

Q. A-t-on déjà fait demander un banquier intéressé dans ces valeurs?—R. Non.

Q. Les banquiers ont-ils quelque chose à dire, ou leur demande-t-on leur avis sur l'augmentation ou la diminution des taux d'intérêt?—R. Je ne crois pas qu'on les aie consultés. Ils peuvent faire des représentations ou exprimer leur avis, mais le Conseil de la Trésorerie agit de son chef.

Q. Quant aux gros billets de cours légal donnés aux banques contre les valeurs qu'elles fournissent, ces banques peuvent les placer dans la réserve centrale d'or, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Au lieu d'or?—R. Oui.

[M. Henry-T. Ross.]